



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 11567

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le fait que le passage de l'heure d'ete a l'heure d'hiver, et reciproquement, entraine un certain nombre d'effets manifestes sur la vie des personnes et des animaux. Il a en effet ete constate que le decalage horaire resultant d'une telle mesure, cree un etat de nervosite chez de nombreux enfants, et que les adultes eux-memes eprouvent un sentiment de fatigue generale. Les animaux sont egalement touches par ce changement, ce qui entraine de nombreuses perturbations dans la vie des exploitations agricoles. Il lui demande de bien vouloir lui preciser si les economies d'energie realisees par une telle mesure, sont suffisamment importantes par rapport aux inconvenients qui en resultent, pour justifier son maintien dans l'avenir.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme la plupart des mesures d'application generale, l'heure d'ete fait l'objet d'observations d'opposants a son adoption. Par exemple, pour certains medecins specialistes de la chronobiologie, le dephasage par raport au comportement traditionnel de l'homme entrainerait un syndrome de fatigue permanent. Aucune etude n'a cependant demontre l'existence de troubles engendres par la mise en place de l'heure d'ete, meme si les jeunes enfants ou les personnes agees peuvent mettre quelques jours a s'adapter aux changements d'horaires. Au total, les etudes et les enquetes d'opinion realisees indiquent que l'heure d'ete offre plus d'avantages qu'elle ne presente d'inconvenients : parmi ces avantages, on peut citer la reduction de la consommation d'electricite, l'augmentation du nombre des heures pendant lesquelles il est possible de pratiquer une activite de loisir de plein air, l'extension de la saison touristique et la diminution du nombre des accidents de la route, notamment dans les pays du Nord. L'heure d'ete est actuellement appliquee dans le cadre de la Commission economique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies, et ce, par l'ensemble des pays europeens a l'exception de l'Islande. Aucun de ces pays n'envisage de revenir sur les dispositions relatives a l'heure d'ete actuellement en vigueur. D'apres une enquete d'opinion effectuee en mai 1988, 68,4 p 100 des citoyens de la Communaute europeenne se declarent en faveur de l'heure d'ete ; 23,2 p 100 sont contre et 8,4 p 100 sans opinion. La prise en compte de ces differents elements a conduit a l'elaboration de la cinquieme directive du Conseil, presentee par la Commission des communautés europeennes, qui prévoit la reconduction de la periode de l'heure d'ete pour les annees 1990, 1991 et 1992.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11567

Rubrique : Heure legale

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1633